

FINANCES – SERVICES DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
REDEVANCES ET PARTICIPATIONS – BARÈMES 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D’ADMINISTRATION N° 24-015

SOUS-PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVÉE LE
- 3 AVR. 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars à 14h00, le Conseil d’Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s’est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 15 mars 2024.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 9

Votants : 9

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Transmis à la Sous-prefecture
Le 03 AVR. 2024

Objet : Redevances et participations des repas à domicile – Budget Annexe Foyer Restaurant » - Barème 2024

Le Centre Communal d’Action Sociale dispense un certain nombre de prestations dont la tarification est fixée par décision du Conseil d’Administration.

Foyer Restaurant – date d’effet : 1^{er} avril 2024

Catégorie	Ressources mensuelles			
	Personne seule		Couple	
1	Aide Sociale		Aide Sociale	
2	Moins de 1 012.02 €		Moins de 1 571.16 €	
3	1 012.03 €	1 115.00 €	1 571.17 €	1 786.00 €
4	1 111.01 €	1 227.00 €	1 786.07 €	1 953.00 €
5	Plus de 1 227.00 €		Plus de 1 950.00 €	
6	Bénéficiaires occasionnels		Bénéficiaires occasionnels	

Foyer Restaurant – Propositions de tarification

Catégorie	Tarifs des repas à compter du 1 ^{er} avril 2023	Tarifs des repas à compter du 1 ^{er} avril 2024
1	Tarif Aide Sociale	Tarif Aide Sociale
2	5.22€	5.50€
3	6.45€	6.80€
4	7.67€	8.05€
5	9.08€	9.55€
6	12.77€	13.50€

Catégorie	Tarif transport Au 1 ^{er} avril 2024	Tarif repas Au 1 ^{er} avril 2024
1	Tarif Aide Sociale	
2	2.05€	3.45€
3	2.05€	4.75€
4	2.05€	6.00€
5	2.05€	7.50€

Objet : Redevances et participations – Barème 2023

Le Centre Communal d'Action Sociale dispense un certain nombre de prestations dont la tarification est fixée soit par référence à un index, soit par décision expresse du Conseil d'Administration.

TARIFICATIONS INDEXÉES

- Les 3 Multi Accueil (La Maison de l'Enfant, Les P'tits Loups et Les Pitchounes) : Barèmes C.N.A.F.
- Logements, garages : Indice de la construction.
- Tarif horaire de l'intervention d'une aide à domicile hors plan d'aide : 21.50€ (au lieu de 21€)

TARIFICATIONS ANNUELLES

- Résidence des Anglaises et Résidence Raymond Gernez– Chambre d'Hôtes – date d'effet : 1^{er} Avril 2024.

Les propositions de tarif sont les suivantes :

	Tarif au 1er avril 2023	Tarif au 1er avril 2024 (+5%)
1 journée	29.00€	30,50€
Semaine (7 jours)	130.00€	136,50€
Mois	380.00€	400,00€

- Frais Administratifs – Baux de Terre – Date d'effet : 1^{er} Avril 2024

Les montants restent inchangés et sont les suivants :

	Tarifs
Tarif Baux de Terre	0,50€/are avec Forfait minimum de 35.00€ Et plafond de 55€

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide l'application des redevances et participations ci-dessus au 1^{er} avril 2024.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82

Transmis à la Sous-Préfecture le : **03 AVR. 2024**

Et publication ou notification du : **03 AVR. 2024**

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

